



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

Loctite 8018

Page 1 sur 20

No. FDS : 173457
V007.0

Révision: 29.10.2020

Date d'impression: 22.03.2021

Remplace la version du: 08.01.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Loctite 8018

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Lubrifiant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel France SAS

Rue de Silly 161

92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000

Fax: +33 (1) 4684 9090

ua-productsafety.fr@henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency) : +33.1.40.05.48.48

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Aérosol inflammable

Catégorie 1

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique

Catégorie 3

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Certains organes: Système nerveux central

Risques chroniques pour l'environnement aquatique

Catégorie 3

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:**Contient**

Hydrocarbures en C9-11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

Mention d'avertissement:

Danger

Mention de danger:

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
 H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseil de prudence:

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
 P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 ***Seulement pour l'utilisation Grand-Public: P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale. ***

**Conseil de prudence:
Prévention**

P261 Éviter de respirer les aérosols.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

2.3. Autres dangers

Boîtier aérosol sous pression. Ne pas exposer à des températures élevées

Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Description chimique générale:**

Lubrifiant

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Hydrocarbures en C9-11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques 64742-48-9	01-2119463258-33	75- < 100 %	Asp. Tox. 1 H304 Flam. Liq. 3 H226 STOT SE 3 H336
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	252-104-2 01-2119450011-60	2,5- < 10 %	
Dioxyde de carbone 124-38-9	204-696-9	1- < 2,5 %	Press. Gas H280
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol 95-38-5	202-414-9 01-2119777867-13	>= 0,25- < 1 %	Acute Tox. 4; Oral(e) H302 Skin Corr. 1C H314 Eye Dam. 1 H318 STOT RE 2 H373 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410 Facteur M (Tox. Aigu Aquat.): 10
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine 110-25-8	203-749-3 01-2119488991-20	>= 0,25- < 1 %	Skin Irrit. 2 H315 Eye Dam. 1 H318 Acute Tox. 4; Inhalation H332 Aquatic Acute 1 H400

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Inhalation:**

Amener au grand air. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut entraîner une irritation cutanée.

Peut entraîner une irritation des yeux par contact prolongé ou répété.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Les vapeurs peuvent provoquer un endormissement et des nausées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés:**

carbon dioxide, mousse, poudre

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Aucun connu

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de carbone, oxydes d'azote, vapeurs organiques irritantes.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

Indications additionnelles:

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Retirer les sources d'ignition.

Porter un équipement de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.

Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériau absorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquement fermé pour mise au rebut.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil à la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Tenir à l'écart de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Voir le conseil à la section 8.

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit frais. Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

A protéger contre la chaleur et les rayons directs du soleil.

Se reporter à la Fiche Technique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Lubrifiant

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Valable pour
France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8 [(2-MÉTHOXYMÉTHYLETHOXY)- PROPANOL]	50	308	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8 [(2-MÉTHOXYMÉTHYLETHOXY)- PROPANOL]			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	FVL
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8 [(2-MÉTHOXYMÉTHYLETHOXY)- PROPANOL]	50	308	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8 [(2-MÉTHOXYMÉTHYLETHOXY)- PROPANOL]				Peut être absorbé par la peau.	FR MOEL
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8 [(2-MÉTHOXYMÉTHYLETHOXY)- PROPANOL]	50	308	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		FR MOEL
dioxyde de carbone 124-38-9					
dioxyde de carbone 124-38-9 [DIOXYDE DE CARBONE]	5.000	9.000	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
dioxyde de carbone 124-38-9 [CARBONE (DIOXYDE DE)]	5.000	9.000	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI)	FVL
dioxyde de carbone 124-38-9 [DIOXYDE DE CARBONE]	5.000	9.000	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		FR IOEL
dioxyde de carbone 124-38-9 [DIOXYDE DE CARBONE]	5.000	9.000	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		FR IOEL

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	Eau douce		19 mg/l				
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	Eau salée		1,9 mg/l				
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	Usine de traitement des eaux usées.		4168 mg/l				
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	Sédiments (eau douce)				70,2 mg/kg		
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	Sédiments (eau salée)				7,02 mg/kg		
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	Terre				2,74 mg/kg		
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	Eau (libérée par intermittence)		190 mg/l				
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	Air						aucun danger identifié
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	oral						pas de potentiel de bioaccumulation
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1- yl)éthanol 95-38-5	Eau douce		0,03 µg/l				
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1- yl)éthanol 95-38-5	Eau salée		0,003 µg/l				
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1- yl)éthanol 95-38-5	Eau (libérée par intermittence)		0,3 µg/l				
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1- yl)éthanol 95-38-5	Usine de traitement des eaux usées.		0,27 mg/l				
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1- yl)éthanol 95-38-5	Sédiments (eau douce)				0,376 mg/kg		
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1- yl)éthanol 95-38-5	Eau salée				0,0376 mg/kg		
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1- yl)éthanol 95-38-5	Terre				0,075 mg/kg		
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9- octadécényl)glycine 110-25-8	Eau salée		0,000043 mg/l				
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9- octadécényl)glycine 110-25-8	Eau douce		0,00043 mg/l				
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9- octadécényl)glycine 110-25-8	Eau (libérée par intermittence)		0,0043 mg/l				

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
Hydrocarbures en C9-11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques 64742-48-9	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		300 mg/kg	
Hydrocarbures en C9-11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques 64742-48-9	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		1500 mg/m3	
Hydrocarbures en C9-11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques 64742-48-9	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		300 mg/kg	
Hydrocarbures en C9-11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques 64742-48-9	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		900 mg/m3	
Hydrocarbures en C9-11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques 64742-48-9	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		300 mg/kg	
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		308 mg/m3	aucun danger identifié
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		283 mg/kg	aucun danger identifié
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		36 mg/kg	aucun danger identifié
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		37,2 mg/m3	aucun danger identifié
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		121 mg/kg	aucun danger identifié
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol 95-38-5	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		2 mg/kg	
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol 95-38-5	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		14 mg/m3	
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol 95-38-5	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,06 mg/kg	
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol 95-38-5	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,46 mg/m3	
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine 110-25-8	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		92 mg/kg	
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine 110-25-8	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		5 mg/kg	
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine 110-25-8	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		5 mg/kg	
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine 110-25-8	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		50 mg/kg	
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine 110-25-8	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		100 mg/kg	
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine 110-25-8	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		10 mg/kg	
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine 110-25-8	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		9 mg/m3	
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine 110-25-8	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		18 mg/m3	
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine 110-25-8	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		0,005 mg/m3	
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine 110-25-8	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long		0,01 mg/m3	

octadécényl)glycine 110-25-8			terme - effets locaux			
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine 110-25-8	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,1 mg/m3	
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine 110-25-8	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,2 mg/m3	

Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Protection respiratoire:

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec unecartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroital ventilé.

Type de filtre: A (EN 14387)

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes desécurité pour produits chimiques devraient être portées s'il y un riqued'éclaboussures.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

liquide

aérosol

brun clair

Odeur

caractéristique

seuil olfactif

Il n'y a pas de données / Non applicable

pH	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	162 °C (323.6 °F)
Point d'éclair	40 °C (104 °F); pas de méthode
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	
inférieures	0,6 %(V)
supérieures	14,00 %(V)
Pression de vapeur (20 °C (68 °F))	5500 hPa
Densité relative de vapeur:	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité (20 °C (68 °F))	0,789 g/cm3
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (Solv.: Eau)	Insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Température d'auto-inflammation	270 °C (518 °F)
---------------------------------	-----------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit avec les oxydants forts.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes, étincelles et autres sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Vapeurs organiques irritantes.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**Informations générales sur la toxicologie:**

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut entraîner une irritation cutanée.

Peut entraîner une irritation des yeux par contact prolongé ou répété.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité orale aiguë:**

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Hydrocarbures en C9-11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques 64742-48-9	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
(2- Méthoxyméthylethoxy)pr opanol 34590-94-8	LD50	8.740 mg/kg	rat	non spécifié
2-(2-heptadec-8-enyl-2- imidazoline-1-yl)éthanol 95-38-5	LD50	1.265 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo- 9-octadécényl)glycine 110-25-8	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 420 (Acute Oral Toxicity)

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Hydrocarbures en C9-11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques 64742-48-9	LD50	> 5.000 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
(2- Méthoxyméthylethoxy)pr opanol 34590-94-8	LD50	9.510 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Toxicité inhalative aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Hydrocarbures en C9-11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques 64742-48-9	LC50	> 5,6 mg/l	poussières/brouil lard	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
(2-Méthoxyméthylethoxy)pr opanol 34590-94-8	LC50	55 - 60 mg/l		4 h	rat	non spécifié
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine 110-25-8	LC50	1,37 mg/l	poussières/brouil lard	4 h	rat	BASF Test

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
(2-Méthoxyméthylethoxy)pr opanol 34590-94-8	non irritant	2 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
(2-Méthoxyméthylethoxy)pr opanol 34590-94-8	non irritant		homme	non spécifié
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol 95-38-5	Corrosif	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine 110-25-8	irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
(2-Méthoxyméthylethoxy)pr opanol 34590-94-8	non irritant		homme	non spécifié
(2-Méthoxyméthylethoxy)pr opanol 34590-94-8	non irritant		lapins	Test Draize
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine 110-25-8	irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	non sensibilisant	Test épicutané	homme	human repeat insult patch test
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine 110-25-8	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		Test Ames
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	négatif	yeast cytogenetic assay	avec ou sans		OECD Guideline 481 (Genetic Toxicology: Saccharomyces cerevisiae, Mitotic Recombination Assay)
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		JAPAN: Guidelines for Screening Mutagenicity Testing Of Chemicals
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	négatif	Essai de dommage et de réparation d'ADN, dans la synthèse non programmée d'ADN.	not applicable		OECD Guideline 482 (Genetic Toxicology: DNA Damage and Repair, Unscheduled DNA Synthesis in Mammalian Cells In Vitro)
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	without		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine 110-25-8	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine 110-25-8	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine 110-25-8	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)

Cancérogénicité

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition / Fréquence du traitement	Espèces	Sexe	Méthode
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	Non cancérigène	inhalation : vapeur	2 years 6 h/day; 5 days/week	rat	masculin/féminin	OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)

Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'application	Espèces	Méthode
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	NOAEL P 300 ppm NOAEL F1 1000 ppm NOAEL F2 1000 ppm	étude sur deux générations	inhalation : vapeur	rat	OECD Guideline 416 (Two- Generation Reproduction Toxicity Study)
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine 110-25-8	NOAEL P > 1.000 mg/kg	étude sur deux générations	oral : alimentation	rat	non spécifié

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée::

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	NOAEL > 50 mg/l	Inhalation	2 weeks (9 exposures) 6 hours/day; 5 days/week	lapins	non spécifié
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	NOAEL 1.000 mg/kg	oral : gavage	4 weeks daily	rat	non spécifié
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	NOAEL 200 ppm	inhalation : vapeur	13 weeks 6 hours/day; 5 days/week	rat	OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day)
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	NOAEL 2.850 mg/kg	dermique	90 d 5 days/week	lapins	OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study)
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	NOAEL > 1.000 mg/kg	dermique	4 weeks 4 hours/day; 5 days/week	rat	OECD Guideline 410 (Repeated Dose Dermal Toxicity: 21/28-Day Study)
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol 95-38-5	NOAEL 20 mg/kg	oral : gavage	31/51 days (m/f) daily	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine 110-25-8	NOAEL > 1.000 mg/kg	oral : alimentation		rat	non spécifié

Danger par aspiration:

La classification du mélange est basée sur les données de viscosité.

Substances dangereuses No. CAS	Viscosité (cinématique) Valeur	Température	Méthode	Remarques
Hydrocarbures en C9-11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques 64742-48-9	0 mm2/s	40 °C	non spécifié	

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Hydrocarbures en C9-11, n- alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques 64742-48-9	LL50	Toxicity > Water solubility	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
(2-Méthoxyméthylethoxy)propan ol 34590-94-8	LC50	> 1.000 mg/l	96 h	Poecilia reticulata	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
2-(2-heptadec-8-enyl-2- imidazoline-1-yl)éthanol 95-38-5	LC50	0,3 mg/l	96 h	Danio rerio	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9- octadécényl)glycine 110-25-8	LC50	2,6 mg/l	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	non spécifié

Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Hydrocarbures en C9-11, n- alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques 64742-48-9	EL50	Toxicity > Water solubility	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
(2-Méthoxyméthylethoxy)propan ol 34590-94-8	EC50	1.919 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
2-(2-heptadec-8-enyl-2- imidazoline-1-yl)éthanol 95-38-5	EC50	0,163 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9- octadécényl)glycine 110-25-8	CE50	0,61 mg/l	48 h	Puce d'eau (Daphnia magna)	
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9- octadécényl)glycine 110-25-8	EC50	0,61 mg/l		Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Hydrocarbures en C9-11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques 64742-48-9	EL50	Toxicity > Water solubility	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydrocarbures en C9-11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques 64742-48-9	NOELR	Toxicity > Water solubility	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	EC50	> 969 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	NOEC	969 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol 95-38-5	NOEC	0,011 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol 95-38-5	EC50	0,03 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	EC10	4.168 mg/l	18 h	Pseudomonas putida	autre guide
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol 95-38-5	IC50	26 mg/l	3 h	activated sludge, domestic	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine 110-25-8	CE50	> 900 mg/l	3 h		OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps d'exposition	Méthode
Hydrocarbures en C9-11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques 64742-48-9	facilement biodégradable	aérobie	80 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	facilement biodégradable	aérobie	76 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	biodégradable de façon inhérente	aérobie	94 %	13 Jours	OECD Guideline 302 B (Inherent biodegradability: Zahn-Wellens/EMPA Test)
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol 95-38-5	Non facilement biodégradable.	aérobie	1 %	28 Jours	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine 110-25-8		aérobie	64 %	28 Jours	OECD Guideline 302 B (Inherent biodegradability: Zahn-Wellens/EMPA Test)
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine 110-25-8	facilement biodégradable	aérobie	100 %	30 Jours	EU Method C.4-E (Determination of the "Ready" Biodegradability Closed Bottle Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'y a pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit s'évapore facilement.

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Température	Méthode
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	0,004	25 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses No. CAS	PBT / vPvB
Hydrocarbures en C9-11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques 64742-48-9	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol 95-38-5	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine 110-25-8	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Evacuation du produit:

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Après usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus de produit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dans un centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans une installation autorisée."

Code de déchet

14 06 03 - autres solvants et mélanges de solvants

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR	1950
RID	1950
ADN	1950
IMDG	1950
IATA	1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	AÉROSOLS
RID	AÉROSOLS
ADN	AÉROSOLS
IMDG	AEROSOLS
IATA	Aerosols, flammable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	2.1
RID	2.1
ADN	2.1
IMDG	2.1
IATA	2.1

14.4. Groupe d'emballage

ADR
RID
ADN
IMDG
IATA

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Non applicable Code tunnel: (D)
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC (2010/75/EC)	88,8 %
----------------------------	--------

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:	Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:
Préparations dangereuses:	Préparations dangereuses : Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances.
Protection des travailleurs:	Hygiène et sécurité au travail: Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R 4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs). Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.
N° tableau des maladies professionnelles:	84
Protection de l'environnement:	Protection de l'environnement: Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux). Installations classées: Loi 76-663 modifiée (relative aux installations classées pour la protection de l'environnement), code de l'environnement article L 511-2 (nomenclature des installations classées). ICPE 4320

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H280 Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la réglementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (ua-productsafety.fr@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cher Client,

HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre_societe.com).

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document. Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés